

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 09/32/19

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-deuxième session
Rome (Italie), 29 juin - 4 juillet 2009*

RAPPORT DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS POUR L'EUROPE

*Varsovie (Pologne)
7-10 octobre 2008*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions -----	page ii
Rapport de la vingt-sixième session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe -----	page 1
	<u>Paragraphe</u>
Introduction -----	1
Ouverture de la session -----	2 - 3
Répartition des compétences -----	4
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)-----	5 - 6
Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (Point 2 de l'ordre du jour) -----	7 - 23
<i>Mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008-2013</i> -----	8 - 10
<i>Participation des pays en développement aux réunions du Codex</i> -----	11 - 19
<i>Questions nutritionnelles d'intérêt régional</i> -----	20
<i>Mandat des Comités de coordination</i> -----	21 - 23
Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (Point 3 de l'ordre du jour) -----	24 - 32
<i>Renforcement des capacités</i> -----	25 - 28
<i>Avis scientifiques</i> -----	29 - 32
Activités du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement (STDF) dans la région (Point 3.1 de l'ordre du jour) -----	33 - 42
Informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires (Point 4 de l'ordre du jour)-----	43 - 50
<i>Systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires</i> -----	44 - 46
<i>Participation des parties prenantes, notamment des consommateurs et des organisations non gouvernementales (dont l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008-2013, Activité 5.5 Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national)</i> -----	47 - 48
<i>Services centraux de liaison avec le Codex et autres structures nationales pour les questions du Codex (y compris examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008-2013, Activité 5.4 Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex)</i> -----	49 - 50
Utilisation des normes du Codex aux niveaux national et régional (CL 2008/4-EURO, Partie B) (Point 5 de l'ordre du jour) -----	51 - 54
Questions relatives à la nutrition dans la région (Point 6 de l'ordre du jour)-----	55 - 61
Nomination du Coordonnateur (Point 7 de l'ordre du jour) -----	62 - 64
Autres questions et travaux futurs (Point 8 de l'ordre du jour) -----	65 - 79
<i>Progrès accomplis au sein du Comité sur les poissons et les produits de la pêche</i> -----	66 - 68
<i>Étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Étiquetage GM)</i> -----	69 - 71
<i>Dispositions en matière d'étiquetage ayant trait aux ingrédients alimentaires identifiés dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé</i> -----	72 - 73
<i>Nécessité de poursuivre l'élaboration des directives sur la traçabilité</i> -----	74 - 75
<i>Révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires</i> -----	76
<i>Nouvelle activité sur les Directives pour la détection et l'identification des aliments issus des biotechnologies</i> -----	77
<i>Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments</i> -----	78 - 79
<i>Justification de l'emploi d'additifs alimentaires</i> -----	80
Date et lieu de la prochaine session du Comité (Point 9 de l'ordre du jour)-----	81
Annexes	
Annexe I: Liste des participants-----	page 15
Annexe II: Sites web des membres sur leurs activités en matière de nutrition -----	page 23

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa vingt-sixième session, le Comité de coordination régionale FAO/OMS pour l'Europe est parvenu aux conclusions ci-après:

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR EXAMEN À SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF POUR EXAMEN À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION:

Le Comité de coordination:

- a noté qu'il était nécessaire, au niveau national, d'améliorer la communication horizontale entre les experts auprès des différents Comités du Codex pour que les positions nationales adoptées soient cohérentes et que le site web du CCEURO avait été utilisé avec succès par le coordonnateur et les membres du CCEURO pour échanger des informations et diffuser des bulletins d'information avant la vingt-sixième session du CCEURO et l'Atelier régional FAO/OMS sur le Codex Alimentarius (par. 9);
- a reconnu que plusieurs membres de la région Europe dont les économies étaient en transition répondaient aux critères leur permettant de bénéficier du Fonds fiduciaire du Codex et a reconnu que ce dernier apportait un soutien important à la participation de ces pays aux sessions du Codex, tout en soulignant qu'il fallait insister sur le renforcement des capacités pour assurer une participation efficace. À cet égard, le Comité a examiné diverses solutions possibles en matière de renforcement des capacités et a pris note de différentes propositions (par. 19);
- a remercié la FAO et l'OMS du soutien permanent qu'elles apportaient à la Commission du Codex Alimentarius et à ses organes subsidiaires grâce à leurs activités et programmes de renforcement des capacités et de fourniture d'avis scientifiques. Il a noté également les efforts déployés par la FAO et l'OMS dans le domaine de l'alimentation scolaire et de la promotion des écoles soucieuses de la nutrition et a encouragé une étroite collaboration à ce sujet (par. 31 et 32);
- est convenu que l'information fournie sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à la fixation de normes alimentaires et d'autres points de l'ordre du jour pourrait être rendue disponible sur le site web du CCEURO, de même que les informations recueillies par la FAO au niveau des pays dans le cadre de projets de renforcement des capacités, étant entendu qu'il s'agirait d'un outil utile pour le partage de l'information (par. 46);
- a noté que si, dans la plupart des pays, les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex fonctionnaient de manière satisfaisante, dans d'autres pays, les capacités auraient besoin d'être renforcées (par. 49);
- s'est félicité de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session tendant à ce que le statut d'observateur soit accordé à l'Organisation européenne des consommateurs (BEUC) (par. 48);
- a noté que les normes et textes apparentés du Codex avaient un caractère volontaire, mais que la référence explicite aux normes Codex de sécurité sanitaire des aliments dans les Accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) obligeait les États membres à les utiliser, à moins que les normes plus rigoureuses qu'ils souhaiteraient utiliser ne puissent être justifiées scientifiquement. C'est pourquoi de nombreux pays de la région intégraient les normes Codex dans leur législation nationale (par. 54);
- a noté que de nombreux pays de la région avaient pris diverses initiatives dans le domaine de la nutrition et pouvaient faire état de progrès importants, mais qu'il restait encore beaucoup à faire dans la région pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition et que le soutien de la FAO et de l'OMS aux États membres était le bienvenu à cet égard (par. 60);
- a accepté à l'unanimité de désigner la Pologne comme Coordonnateur régional pour l'Europe (par. 62).

QUESTIONS RENVOYÉES AUX COMITÉ ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX***Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP)*****Le Comité de coordination:**

- a réitéré sa position déjà exprimée (convenue à sa vingt-cinquième session¹) selon laquelle la promotion de l'adoption de positions régionales sur des sujets stratégiques par les Comités de coordination régionaux était déjà incluse dans leur mandat actuel et, en particulier, dans l'alinéa g) stipulant que ce type de comité « exerce un rôle général de coordination pour la région » et qu'il n'était donc pas nécessaire de modifier le mandat des Comités de coordination comme proposé par le Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) (par. 21);
- a vigoureusement appuyé la révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires (par. 76).

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)

- Le Comité de coordination a souligné la nécessité de directives concernant l'étiquetage des denrées et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (par. 69-71) et a noté qu'il importait de disposer de directives concernant l'étiquetage des ingrédients alimentaires identifiés dans la stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé (par. 72-73).

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

- Le Comité de coordination a encouragé tous les membres à participer activement aux travaux relatifs aux directives pour la détection et l'identification des aliments dérivés des biotechnologies (par. 77).

Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)

- Le Comité de coordination a noté qu'il était important que les délégations soulignent, dans les Comités de produit du Codex pertinents, que conformément à la Section 1.2 du Préambule de la *Norme générale sur les additifs alimentaires*, les Comités de produit étaient chargés d'apprécier et de justifier les besoins technologiques pour l'utilisation des additifs alimentaires dans les aliments faisant l'objet d'une norme de produit, tandis que la tâche du Comité du Codex sur les additifs alimentaires était davantage orientée sur la sécurité sanitaire de ces additifs. Par conséquent, lorsque les catégories d'aliments, telles que définies dans la Norme générale sur les additifs alimentaires, étaient beaucoup plus vastes que la portée de telle ou telle norme de produit, il n'était pas justifié de se contenter de renvoyer dans la norme à la liste des additifs alimentaires correspondant à cette catégorie d'aliments (par. 80).

¹ ALINORM 07/30/19, par. 30-33.

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe a tenu sa vingt-sixième session à Varsovie du 7 au 10 octobre 2008, à l'aimable invitation du Gouvernement polonais, en coopération avec le Coordonnateur pour l'Europe (Suisse). Mme Awilo Ochieng Pernet (Suisse) a présidé la session. Y ont participé 77 délégués et observateurs représentant 33 Membres, deux pays ayant statut d'observateur et trois organisations internationales intergouvernementales. La liste complète des participants, Secrétariat compris, est jointe au présent rapport, à l'Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Marian Zalewski, Ministre adjoint de l'agriculture et du développement rural, en souhaitant la bienvenue aux participants, a souligné à quel point la Commission du Codex Alimentarius était importante pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires, ainsi que l'impact des normes et textes apparentés du Codex sur les législations nationale et internationale. M. Zalewski a insisté sur le fait que la vingt-sixième session du CCEURO était organisée conjointement par la Pologne et la Suisse, en coopération avec le Secrétariat du Codex, sur la base d'une excellente collaboration ces deux dernières années. Il a assuré aux délégations que la Pologne était prête à continuer à garantir la coordination à l'échelle régionale et a souhaité aux participants une session fructueuse et un agréable séjour à Varsovie.

3. M. Bénédicte de Cerjat, Ambassadeur de Suisse à Varsovie, a également pris la parole et a souligné l'excellente coopération dont la Suisse, en tant que coordonnateur, avait bénéficié ces deux dernières années, tout d'abord avec la Lituanie, qui avait accueilli la vingt-cinquième session du CCEURO, et depuis avec la Pologne. Il a rappelé qu'après sa nomination en tant que coordonnateur, la Suisse avait considéré que le renforcement de la participation de tous les membres du CCEURO aux activités du Codex constituait une priorité. M. de Cerjat a indiqué que les initiatives de formation qui s'étaient déroulées, par exemple, en Croatie (2006), en Lituanie (2006) et en Pologne (2007 et 2008) étaient appuyées par la Suisse en coopération avec la FAO/OMS. Il a fait observer que la Suisse avait acquis une grande expérience durant la période où elle agissait en tant que coordonnateur et était désireuse de la partager avec tous les membres de la région afin de garantir la durabilité des efforts accomplis.

Répartition des compétences

4. Le Comité a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres, présentée par la délégation de la Communauté européenne dans le document portant la cote CRD4, conformément à l'article II.5 du Règlement intérieur.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

5. Conformément aux propositions de la Norvège (CRD 6) et de la Communauté européenne (CRD 9), le Comité est convenu que les points suivants seraient examinés au titre du point 8 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs » en fonction du temps disponible:

- Informations sur les progrès accomplis au sein du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche;
- Étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Étiquetage OGM);
- Étiquetage ayant trait aux ingrédients alimentaires identifiés dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé;
- Nécessité de poursuivre l'élaboration de directives sur la traçabilité/le traçage des produits;

² CX/EURO 08/26/1 et document de séance CRD 4 (Communauté européenne).

- Révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires;
- Nouvelle activité sur les Directives pour la détection et l'identification des aliments provenant des biotechnologies;
- Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments;
- Justification de l'emploi d'additifs alimentaires.

6. Le Comité de coordination, après y avoir apporté ces modifications, a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)³

7. Le Comité a pris note des questions renvoyées par la Commission à ses trentième et trente et unième sessions pour information et a examiné en particulier les questions suivantes.

Mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008-2013

Activité 4.5: Promouvoir la coordination interdisciplinaire aux niveaux national et régional

8. Le Comité de coordination a rappelé qu'à sa trente et unième session, la Commission avait demandé aux Comités de coordination d'évaluer la situation en matière de coordination interdisciplinaire et de communication à l'échelle nationale et régionale et de faire rapport à la Commission à sa trente-deuxième session sur les mesures qui pourraient être prises pour l'améliorer⁴. Lors de l'examen de cette demande, le Comité a pris note des informations fournies par les membres et observateurs en réponse à la Partie C (i) de la lettre circulaire CL 2008/4-EURO.

9. Le Comité de coordination a noté qu'il était nécessaire, au niveau national, d'améliorer la communication horizontale entre les experts auprès des différents comités du Codex pour que les positions nationales adoptées soient cohérentes. Au niveau de la coordination régionale, le Comité a noté la mise en place du site web du CCEURO qui a été utilisé avec succès par le coordonnateur et les membres du CCEURO pour échanger des informations et diffuser des bulletins d'information avant la vingt-sixième session du CCEURO et l'atelier régional FAO/OMS sur le Codex Alimentarius (6 octobre 2008).

Activité 5.4 Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex

Activité 5.5 Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national

10. L'examen de ces questions est relaté au titre du point 4 de l'ordre du jour.

Participation des pays en développement aux réunions du Codex

11. À sa trente et unième session, la Commission a demandé que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et lui fassent part de leur point de vue à sa trente-deuxième session qui consacrerait un point spécifique de son ordre du jour à l'examen de cette question⁵.

³ CX/EURO 08/26/2; CRD 1 (Suisse); CRD 3 (Pologne); CRD 7 (Croatie) et CRD 11 (Italie).

⁴ ALINORM 07/31/REP, par. 141.

⁵ ALINORM 07/31/REP, par. 152-162.

12. Le Président a rappelé que la Commission s'était inquiétée de ce que la participation des pays en développement n'était pas suffisamment large et que les moyens en place, comme le Fonds fiduciaire du Codex, n'étaient pas suffisants pour remédier à cette situation. Le Président a ajouté que, dans la région du CCEURO, il vaudrait mieux parler de « pays en transition » que de pays en développement. Il a été mentionné qu'actuellement 22 membres du CCEURO, dont sept membres de la Communauté européenne, étaient considérés comme des pays en transition.

13. La délégation géorgienne a indiqué que la Géorgie avait besoin d'un appui en matière de formation et dans de nombreux autres domaines afin de pouvoir participer efficacement aux activités du Codex. Le service central de liaison avec le Codex avait besoin d'être renforcé et il fallait créer un Comité national du Codex. Les pays développés pourraient assurer une formation très utile concernant leurs méthodologies et leurs mécanismes.

14. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont déclaré qu'ils étaient bien conscients de la nécessité de pourvoir au renforcement des capacités afin d'assurer une meilleure préparation des délégués aux réunions du Codex et de renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et que de nombreux outils étaient disponibles à cet effet. Étant donné que la région du CCEURO était déjà dotée d'une structure Codex bien développée, il était possible d'envisager des programmes de jumelage. Le représentant de l'OMS a mentionné que son Organisation assurait le renforcement des capacités dans le cadre d'accords de coopération semestriels avec les pays et a instamment prié les délégués de se mettre en rapport avec leur Ministre de la santé pour que la sécurité sanitaire des aliments puisse être incluse dans ces accords.

15. La délégation de la Communauté européenne a informé le Comité que la CE était le principal bailleur du Fonds fiduciaire et que ses États Membres avaient organisé plusieurs sessions sur des activités liées au Codex auxquelles des pays en développement ou en transition avaient été invités. Un projet spécifique d'assistance technique PAN-SPSO de la CE avait été approuvé en 2006, afin d'assurer une participation et une contribution efficaces aux travaux du Codex. Ce projet, d'un montant de 3,35 millions d'euros, serait mis en œuvre par le Bureau Inter Africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (AU-IBAR), dont le siège est à Nairobi, et appuierait techniquement la participation efficace des pays africains aux organisations normatives définies par l'accord SPS. La délégation a également indiqué que trois Comités du Codex qui se réunissaient jusqu'à présent dans des États membres de la Communauté européenne étaient désormais hébergés par des pays en développement d'une autre région.

16. Un membre a informé le Comité que les Pays-Bas avaient organisé un séminaire de haut niveau (La Haye, 9-12 juin 2008) sur l'adoption de normes de sécurité sanitaire des aliments et sur leurs incidences sur le commerce international, en particulier pour les pays en développement. Étaient présents 68 délégués de 33 pays en développement, dont la participation était parrainée par le Gouvernement néerlandais.

17. Plusieurs pays ont déclaré qu'il leur était difficile de participer pleinement aux travaux du Codex en raison d'obstacles linguistiques ou du coût élevé des déplacements.

18. La délégation arménienne a proposé d'envisager d'organiser un atelier sur le renforcement des Services centraux de liaison avec le Codex.

19. Le Comité de coordination a reconnu que plusieurs membres de la région Europe dont les économies étaient en transition répondaient aux critères leur permettant de bénéficier du Fonds fiduciaire du Codex. Le Comité a reconnu que le Fonds fiduciaire du Codex apportait un soutien important à la participation de ces pays aux sessions du Codex, mais a souligné qu'il fallait insister sur le renforcement des capacités pour assurer une participation efficace. À cet égard, le Comité a examiné diverses solutions possibles en matière de renforcement des capacités et a pris note de différentes propositions:

- Création de partenariats (bilatéraux: approche d'encadrement du type jumelage)

- Activités interdisciplinaires, multisectorielles et interministérielles
- Accueil dans les ministères (santé, agriculture etc.) de spécialistes provenant d'autres pays
- Mécanisme d'assistance technique de la Communauté européenne
- Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (OMC)
- Fourniture d'orientations par voie électronique, établissement de groupes de travail électronique
- Cours de formation sur les activités de contrôle des aliments organisés dans les pays hôtes
- Missions bilatérales et multilatérales, missions d'études, cours/formation
- Organisation d'un atelier consacré au travail des Services centraux de liaison avec le Codex, avec la participation de tous les pays de la région (pays développés, pays en transition), exercices pratiques

Questions nutritionnelles d'intérêt régional

20. Ces questions sont traitées au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Mandat des Comités de coordination

21. Le Comité de coordination a rappelé sa position (approuvée à sa vingt-cinquième session⁶), à savoir que la promotion de l'adoption de positions régionales sur des sujets stratégiques par les Comités de coordination régionaux était déjà couverte par l'actuel mandat, notamment l'alinéa g) stipulant que le Comité « exerce un rôle général de coordination pour la région » et qu'il n'était donc pas nécessaire de modifier le mandat des Comités de coordination comme proposé par le Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et le Caraïbes (CCLAC).

22. On a fait remarquer, pendant le débat, le malentendu répandu en dehors de l'Europe selon lequel le Comité de coordination pour l'Europe adoptait régulièrement des positions régionales. Or, au contraire, la Communauté européenne n'était qu'un membre parmi d'autres du Codex, dont la position était cependant bien particulière dans la mesure où la plupart des législations alimentaires étaient harmonisées au sein de la Communauté. Si les États membres de la Communauté parlaient souvent d'une seule voix, il n'en allait pas de même des autres pays d'Europe, qui pouvaient très bien défendre leurs propres positions nationales.

23. Le Comité de coordination a aussi pris note des observations selon lesquelles si des positions régionales étaient adoptées sur de nombreuses questions traitées par la Commission, celle-ci pourrait perdre l'avantage considérable que présentait la diversité des avis; il pourrait être encore plus difficile de dégager des consensus et de trouver des compromis.

ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3 de l'ordre du jour)⁷

24. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté les programmes de renforcement des capacités et de fourniture d'avis scientifiques mis en œuvre par les deux organisations afin de renforcer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, et d'améliorer ainsi que la nutrition dans la région.

⁶ ALINORM 07/30/19, par. 30-33.

⁷ CX/EURO 08/26/4 Partie 1 et Partie 2.

Renforcement des capacités

25. Les représentants ont expliqué que le document portant la cote CX/CCEURO/ 08/26/4 – Partie I contenait une brève analyse des principaux problèmes et changements survenus dans la région qui en ont une incidence sur des activités spécifiques de la FAO/OMS et que l'annexe incluait des informations détaillées sur les activités de la FAO et de l'OMS au niveau des pays (cours de formation, séminaires et projets).

26. En ce qui concerne la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, les principaux domaines d'activité de la FAO/OMS en matière d'analyse et de renforcement des capacités sont les suivants:

- Adoption des principes de l'analyse des risques comme fondement de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments;
- Renforcement des infrastructures institutionnelles;
- Rationalisation et consolidation des activités des ministères et des institutions intervenant dans le contrôle et la sécurité sanitaire des aliments;
- Promotion de stratégies nationales de sécurité sanitaire des aliments;
- Promotion de la participation de toutes les parties prenantes;
- Promotion de partenariats public-privé entre le gouvernement et l'industrie alimentaire;
- Intervention efficace en cas de flambées de maladies d'origine alimentaire et de situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments;
- Élaboration de systèmes d'assurance de qualité spécifiques et association d'une qualité spécifique à une origine géographique (Projet mondial de la FAO avec l'appui de la France et de la Suisse);

27. Les problèmes liés à la nutrition dans la région (voir aussi le débat au titre du point 6 de l'ordre du jour) vont de la sous-nutrition et de l'insécurité alimentaire à l'obésité, en passant par la carence en micronutriments. La FAO et l'OMS mettent en œuvre toute une gamme d'activités visant notamment à:

- Accroître la diversité des aliments disponibles;
- Encourager le choix d'aliments sains dans les milieux institutionnels, par exemple dans le cadre de l'initiative des écoles soucieuses de la nutrition (nutrition friendly schools initiative);
- Inciter les consommateurs à adopter des modes de vie et d'alimentation sains;
- WHO EURO a créé plusieurs réseaux européens sur la nutrition, couvrant la surveillance de l'obésité, la commercialisation, la réduction de la teneur en sel, la nutrition dans les hôpitaux et la promotion de l'initiative des écoles soucieuses de la nutrition.

28. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont aussi fourni des informations sur des documents et des outils d'orientation spécifiques qui sont déjà disponibles ou qui sont en cours de préparation et sur les mécanismes d'échange d'informations au niveau international (par exemple, INFOSAN).

Avis scientifiques

29. Le document portant la cote CX/CCEURO 08/26/4-Partie II fait état des consultations d'experts tenues récemment qui ont fourni des avis scientifiques (présentés à la Commission, à sa trente et unième session, avec mises à jour sur les sites web respectifs de la FAO et de l'OMS) à la Commission du Codex Alimentarius et directement aux États Membres, sur des sujets comme les dangers microbiologiques présents dans les aliments, l'évaluation des additifs alimentaires, les contaminants, les résidus de pesticides ainsi que l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire des aliments et les antimicrobiens d'importance critique. Le Tableau figurant dans la Partie III du document inclut une liste complète des demandes d'avis scientifiques soumises à la FAO et à l'OMS. Outre les réunions périodiques du JECFA, de la JMPR et des JEMRA, la FAO et l'OMS continuent de traiter les questions prioritaires ponctuelles, notamment les risques et les avantages pour la santé associés à la consommation de poisson et d'autres produits de la mer, les dangers microbiologiques présents dans les légumes verts à feuille et les nanotechnologies.

30. Le document fournit aussi des informations sur les conclusions du processus consultatif de la FAO/OMS relatif à la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres et sur la suite qui y a été donnée, en particulier:

- Cadre FAO/OMS pour la fourniture d'avis scientifiques;
- Critères adoptés par le Comité exécutif, à sa cinquante-cinquième session, visant à établir un classement des demandes d'avis scientifiques du Codex par ordre de priorité;
- Lancement de l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA) destinée à identifier des ressources extrabudgétaires à l'appui de nouvelles consultations d'experts et de l'apport de contributions d'experts et de données en provenance des pays en développement ou en transition.

31. Le Comité a remercié la FAO et l'OMS du soutien permanent qu'elles apportaient à la Commission du Codex Alimentarius et à ses organes subsidiaires grâce à leurs activités et programmes de renforcement des capacités et de fourniture d'avis scientifiques.

32. Le Comité a noté les efforts déployés par la FAO et l'OMS dans le domaine de l'alimentation scolaire et de la promotion des écoles soucieuses de la nutrition et a encouragé une étroite collaboration à ce sujet.

ACTIVITÉS DU MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT (STDF) DANS LA RÉGION (point 3.1 de l'ordre du jour)⁸

33. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a fait le bilan des activités récentes du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) et du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (STDF). Il a souligné l'importance des normes élaborées par les trois organismes normatifs (Commission du Codex Alimentarius, CIPV et OIE) au titre de l'Accord SPS. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un résumé de cette présentation.

Suivi de l'utilisation des normes

34. Le suivi de l'utilisation des normes internationales est un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Comité SPS. Les problèmes commerciaux spécifiques liés à l'utilisation ou à la non-utilisation des normes internationales pertinentes sont portés à l'attention de l'organe normatif compétent après examen par le Comité SPS.

⁸ Cette section inclut également des informations sur des activités récentes du Comité SPS.

35. Afin d'assurer la transparence, les membres de l'OMC ont l'obligation juridique en vertu de l'Accord SPS de notifier le Comité SPS lorsqu'ils n'appliquent pas les normes internationales. De nouvelles procédures, qui devraient entrer en vigueur en décembre 2008, incitent les membres de l'OMC à faire savoir aussi lorsqu'ils appliquent les normes internationales.

36. Des informations ont été fournies sur le nouveau système d'encadrement visant à appuyer les autorités de notification et les points d'information au niveau national et sur le système de gestion de l'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (<http://spsims.wto.org>).

Normes privées

37. Un groupe de travail informel s'est réuni récemment pour examiner les mesures d'ordre pratique que le Comité SPS pourrait prendre dans ce domaine.

Coopération entre les organes normatifs et le Comité SPS

38. Les relations de travail étroites et positives qui existent entre le Comité SPS et les trois organes normatifs, dont le Codex, ont été soulignées. Le Secrétariat du Codex participe régulièrement au Comité SPS à titre d'observateur et contribue aux activités d'assistance technique de l'OMC.

39. Une réunion informelle sur l'Accord SPS, portant sur les relations entre les organes normatifs et le Comité SPS, s'est tenue pour la première fois le 7 octobre 2008.

Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (STDF)

40. Le STDF est un programme mondial pour le renforcement des capacités et la coopération technique liés aux mesures SPS, créé par la FAO, l'OMS, l'OIE, la Banque mondiale et l'OMC en 2002. Le Secrétariat du Codex participe régulièrement aux activités du STDF.

41. Le STDF vise à: i) faciliter la coordination entre les fournisseurs de coopération technique, la mobilisation de fonds, le partage de données d'expérience et la diffusion des bonnes pratiques; et ii) aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'analyse et de mise en œuvre des normes SPS afin d'améliorer la santé humaine, animale et végétale, et à trouver et s'assurer des débouchés commerciaux.

42. Les activités du STDF comprennent des ateliers sur les outils d'évaluation des capacités liées aux mesures SPS et l'assistance technique à l'appui des mesures et bonnes pratiques SPS. Le STDF offre aussi des possibilités de financement sous forme de dons pour l'élaboration et l'exécution de projets. Récemment, la République de Moldova a bénéficié d'un financement STDF pour élaborer une proposition de projet détaillée visant à renforcer les infrastructures et les capacités du gouvernement en matière de sécurité sanitaire des aliments et à appuyer une filière alimentaire émergente, qui doit être présentée aux donateurs. On trouvera de plus amples informations sur le STDF à l'adresse suivante www.standardsfacility.org.

INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES (Point 4 de l'ordre du jour)⁹

43. Le Comité de coordination a été informé de la situation en ce qui concerne le contrôle et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dans les États membres, sur la base des réponses soumises par écrit à la lettre circulaire 2008/4-EURO, Partie A.

Systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires

44. Après une série de présentations et d'échanges, le Comité a remercié les membres des nombreuses informations qu'ils avaient fournies sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et d'avoir partagé leurs données d'expérience et d'autres données pertinentes avec les autres membres et a noté les points suivants:

- L'actualisation des services officiels chargés du contrôle des denrées alimentaires, de la législation et des réglementations en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments qui, dans de nombreux cas, allait dans le sens d'une simplification des structures, grâce à la mise en place d'autorités chargées du contrôle des aliments et d'une législation relative à l'alimentation, et de l'alignement des réglementations nationales sur les exigences de la Communauté européenne;
- L'intégration par étapes du système HACCP dans plusieurs pays;
- L'établissement d'accords d'équivalence et de facilitation du commerce, notamment les négociations en cours entre la Communauté européenne et la Suisse sur un accord de libre échange qui élargirait les accords existants dans les domaines de la santé et de l'alimentation;
- L'utilisation par certains États membres de l'approche fondée sur les risques pour organiser les inspections afin d'assurer une protection optimale des consommateurs avec des moyens limités. Le Comité de coordination a été informé que ces systèmes fonctionnaient sur la base de la « reconnaissance méritée » qui correspondait à un niveau élevé de contrôle de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, incluant le HACCP, de la part d'une entreprise du secteur, obtenu grâce à l'application de normes privées ou d'autres dispositifs d'assurance de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires;
- La nécessité de renforcer les capacités dans certains États membres.

45. Le Comité de coordination s'est félicité des informations fournies par la Communauté européenne annonçant que les profils de pays de 27 États membres étaient disponibles sur Internet à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/food/fvo/county_profiles_en.cfm

46. Le Comité de coordination a approuvé une suggestion visant à rendre disponibles sur le site web du CCEURO les informations fournies au titre du présent point de l'ordre du jour et d'autres, ainsi que les informations recueillies par la FAO au niveau des pays dans le cadre de projets de renforcement des capacités, étant entendu qu'il s'agirait d'un outil utile pour le partage de l'information.

⁹ CX/EURO 08/26/6 (Informations présentées par l'Arménie, l'Autriche, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Pologne, la Serbie, la République slovaque, le Royaume-Uni, en réponse à la lettre circulaire CL 2008/4-EURO, Partie A); CX/EURO 08/26/6-Add.1 (Informations présentées par la Communauté européenne, la Lituanie, la Norvège, le Portugal, la Slovénie et la Suède); CRD 1 (Information de la Suisse); CRD 5 (Information de la Communauté européenne), CRD 7 (Information de la Croatie), CRD 8 (Information de l'Islande), CRD 11 (Information de l'Italie) et CRD 12 (Information de la République tchèque).

Participation des parties prenantes, notamment des consommateurs et des organisations non gouvernementales (dont l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008-2013, Activité 5.5 Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national)

47. Compte tenu des informations fournies, le Comité de coordination a noté:

- que dans de nombreux pays de la région, il existait une longue tradition de participation des consommateurs et/ou des associations de consommateurs au processus de consultation publique sur les questions de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments, y compris les activités ayant trait au Codex;
- que plusieurs membres organisaient des réunions conjointes de différentes parties prenantes ayant des opinions divergentes sur un sujet donné (par exemple, les consommateurs et l'industrie alimentaire) afin de promouvoir une compréhension commune des positions, même si elles ne débouchaient pas toujours sur un consensus;
- la suggestion d'un membre selon laquelle, lorsque des consultations nationales avec les parties prenantes étaient organisées, il faudrait rappeler aux parties prenantes qu'elles devraient aussi faire connaître leur position à l'organisation internationale compétente ayant statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

48. Le Comité de coordination s'est félicité de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session tendant à ce que le statut d'observateur soit accordé à l'Organisation européenne des consommateurs (BEUC).

Services centraux de liaison avec le Codex et autres structures nationales pour les questions du Codex (y compris examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008-2013, Activité 5.4 Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex)

49. Compte tenu des informations présentées, le Comité de coordination a noté que si, dans la plupart des pays, les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex fonctionnaient de façon satisfaisante, dans d'autres pays, les capacités avaient besoin d'être renforcées. Le Comité a aussi noté que nombre de pays disposaient d'un Comité national du Codex, tandis que d'autres, pour certaines activités liées au Codex, travaillaient directement avec les parties intéressées dans le cadre de consultations organisées par les Services centraux de liaison avec le Codex.

50. Le Comité a aussi noté que certains pays prévoyaient d'établir leur Comité national du Codex dans un avenir proche.

UTILISATION DES NORMES DU CODEX AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL (CL 2008/4-EURO, PARTIE B) (Point 5 de l'ordre du jour 5)¹⁰

51. Le Comité a rappelé que ce point de l'ordre du jour avait été ajouté à la demande du Comité exécutif, à sa cinquante-septième session, pour examen par les Comités de coordination régionaux afin que ceux-ci donnent leur avis sur la façon dont les normes et textes apparentés du Codex étaient utilisés aux niveaux national et régional.

¹⁰ CX/EURO 08/26/7; CX/EURO 08/26/7-Add.1.

52. La délégation de la Communauté européenne a informé les délégués que les normes et textes apparentés du Codex étaient toujours pris en considération au stade de l'élaboration de la législation européenne et que les dispositions du Codex étaient adoptées, à moins que l'évaluation des risques de l'AESA ne justifie d'y déroger. La délégation a indiqué que la Proposition actuelle de réglementation du Parlement européen et du Conseil fixait des procédures pour l'établissement de limites de résidus de substances pharmacologiquement actives dans les produits alimentaires d'origine animale et obligeait la CE à accepter les LMR du Codex, sans autre évaluation des risques par l'AESA, ce que la CE avait soutenu lors de la session de la Commission du Codex Alimentarius. La délégation a indiqué que la CE procédait actuellement à l'harmonisation des législations relatives aux aliments exempts de gluten ou aux limites maximales d'aflatoxines sur la base de la Norme Codex pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten adoptée récemment et des nouvelles dispositions du Codex relatives aux aflatoxines.

53. D'autres délégations ont fait savoir que les normes Codex étaient adoptées dans les réglementations techniques nationales ou la législation selon les procédures établies, mais qu'il existait certaines limites dues à la nécessité de les traduire dans la langue nationale.

54. Le Comité a noté que les normes et textes apparentés du Codex avaient un caractère volontaire, mais que la référence explicite aux normes de sécurité sanitaire des aliments du Codex dans les Accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) obligeait les États membres à les utiliser, à moins que les normes plus rigoureuses qu'ils souhaiteraient utiliser ne puissent être justifiées scientifiquement. C'est pourquoi de nombreux pays de la région intégraient les normes Codex dans leur législation nationale.

QUESTIONS RELATIVES À LA NUTRITION DANS LA RÉGION (Point 6 de l'ordre du jour)¹¹

55. Le Comité a rappelé que cette question avait été inscrite à l'ordre du jour provisoire à la suite de l'examen de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé par la Commission du Codex Alimentarius, et avec l'approbation du CCEURO, à sa vingt-cinquième session.

56. Les délégués ont partagé des informations et examiné des questions de nutrition faisant l'objet de mesures nationales, comme l'obésité, les profils nutritionnels et les mesures de santé publique adoptées, notamment l'utilisation de l'étiquetage nutritionnel pour améliorer l'information des consommateurs.

57. Le représentant de la FAO a informé le Comité des activités menées par la FAO dans le domaine de la nutrition qui étaient liées à plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement et a souligné la nécessité de définir une approche multisectorielle et d'établir des liens entre les politiques agricoles et le secteur de la santé.

58. Le représentant de l'OMS a donné des informations au Comité sur le Deuxième Plan d'action européen de l'OMS pour une politique alimentaire et nutritionnelle (2007-2012) adopté lors de la réunion du Comité régional WHO EURO tenue à Belgrade (Serbie) en septembre 2007. Il s'agissait d'un document-cadre que les pays pouvaient utiliser pour affiner leurs politiques et stratégies nationales dans ce domaine et appliquer les mesures nécessaires pour lutter contre les maladies d'origine alimentaire, l'obésité, les carences en micronutriments et la faim.

59. Après un échange d'informations, le Comité a noté:

- Que de nombreuses délégations avaient soumis des observations de fond qui avaient été rassemblées dans les documents examinés lors de la présente session et que les pays de la région informaient le Comité des mesures prises au niveau national et des initiatives en cours visant à inciter les

¹¹ CX/EURO 08/26/8; CX/EURO 08/26/8-Add.1; CRD 1 (Suisse); CRD 2 (Pologne); CRD 7 (Croatie); CRD 11 (Italie); CRD 12 (République tchèque).

- consommateurs, le secteur alimentaire et les ministères compétents à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé;
- L'adoption du Deuxième Plan d'action européen de l'OMS pour une politique alimentaire et nutritionnelle (2007-2012) et la série d'initiatives que les membres avaient prises dans la région pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé et la Charte européenne de lutte contre l'obésité. Le Livre blanc de la CE sur une stratégie européenne concernant la nutrition, le surpoids et l'obésité adopté en mai 2007 a été mentionné;
 - Que de nombreux pays avaient élaboré des programmes et des politiques dans ce domaine, afin de lutter contre toute une série de problèmes nutritionnels, qui allaient de l'obésité à la sous-nutrition, en passant par la malnutrition et les carences en micronutriments;
 - Les nombreuses initiatives des secteurs public et privé en cours dans de nombreux pays, dont un grand nombre avait un caractère volontaire, couvrant notamment la reformulation des aliments transformés afin de réduire leur teneur en sel et en graisses saturées et une série d'initiatives concernant l'étiquetage sur le devant de l'emballage, par exemple, le système des feux de signalisation au Royaume-Uni, le recours aux quantités quotidiennes recommandées, le programme suédois du trou de serrure adopté maintenant dans d'autres pays nordiques, etc.
 - Que l'accent était mis désormais sur l'éducation nutritionnelle, dont le ciblage des groupes vulnérables (enfants, adolescents, etc.), la fourniture de renseignements nutritionnels adéquats et clairs sur les produits alimentaires, afin de permettre aux consommateurs de comprendre les étiquetage alimentaires et de faire des choix alimentaires sains, les mesures responsables de l'industrie alimentaire, l'importance de l'incitation à une activité physique accrue et la nécessité de promouvoir une alimentation équilibrée, comportant moins de graisses, moins de sel et plus de fruits et de légumes en général. Il a été noté que la nutrition était une question importante pour la région et représentait à l'heure actuelle un domaine très dynamique, où les initiatives visant à modifier les comportements, en particulier parmi les enfants, étaient très nombreuses.
 - La nécessité d'initiatives pluridisciplinaires et plurisectorielles afin de définir des approches globales pour améliorer l'état nutritionnel.

60. Le Comité a noté que de nombreux pays de la région avaient pris diverses initiatives dans ce domaine et pouvaient faire état de progrès importants, mais qu'il restait encore beaucoup à faire dans la région pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition et que le soutien de la FAO et de l'OMS aux États membres était le bienvenu à cet égard.

61. Le Comité est convenu d'inscrire à nouveau cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session afin de partager les informations disponibles et d'encourager des pratiques optimales dans ce domaine délicat. On trouvera à l'appendice II la liste des sites web consacrés à la nutrition dans les États membres.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 7 de l'ordre du jour)¹²

62. Le Comité a remercié le Gouvernement polonais de sa précieuse collaboration aux activités du Codex dans la région et a accepté à l'unanimité la proposition de la Suisse tendant à ce que la Pologne soit désignée comme prochain coordonnateur pour l'Europe, sous réserve de confirmation par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-deuxième session.

63. Le Comité a aussi exprimé ses remerciements à la Suisse pour son excellent travail et toutes les activités qu'elle avait entreprises en sa qualité de Coordonnateur pour la région Europe.

64. La délégation polonaise a remercié le Comité de cette nomination et l'a informé que la Pologne allait organiser en 2009 un atelier sur le renforcement des Services centraux de liaison avec le Codex.

¹² CX/EURO 08/26/9 REV.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)¹³

65. Le Comité de coordination a rappelé qu'en adoptant l'ordre du jour provisoire il était convenu d'examiner un certain nombre de points (voir point 1 de l'ordre du jour) intéressant plus particulièrement la région.

Progrès accomplis au sein du Comité sur les poissons et les produits de la pêche

66. La délégation norvégienne a informé le Comité que la Commission avait adopté la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus et renvoyé la Section 13 relative à la transformation des homards au CCFFP pour examen à l'étape 6, à sa prochaine session. Le Comité pourrait ainsi examiner en même temps le programme de contrôle de l'hygiène pour les homards et les crabes.

67. La délégation de la Communauté européenne a regretté que la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus n'ait pas été adoptée par la Commission à sa dernière session et que la Section 13 relative à la transformation des homards ait été renvoyée pour examen à l'étape 6 malgré le consensus auquel était parvenu le Comité sur les poissons et les produits de la pêche.

68. Le Comité de coordination a noté l'importance de cette question pour la région et a aussi noté que le rapport de la consultation commune FAO/OMS sur les avantages et les risques de l'utilisation de désinfectants chlorés dans la production et la transformation des denrées alimentaires serait disponible d'ici à la fin de l'année 2008.

Étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Étiquetage GM)

69. La délégation norvégienne a informé le Comité de la réunion du Groupe de travail physique qui se tiendrait avant la prochaine session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires afin de faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS et de la création, avant la réunion de ce groupe, de trois Groupes de travail électroniques. La délégation a aussi fait part au Comité des conclusions d'un groupe de travail constitué par le CCFL et présidé par la Norvège, le Ghana et l'Argentine pour dresser une liste de principes et d'orientations sur l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés ou issus du génie génétique. Ces résultats avaient été examinés par le CCFL à sa trente-sixième session et l'Avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique avait été révisé et renvoyé à l'étape 3 pour observations.

70. La délégation de la Communauté européenne a exprimé son soutien au texte élaboré par le groupe de travail organisé au Ghana, déclarant qu'il s'agissait d'un bon point de départ pour l'élaboration de principes horizontaux généraux sur l'étiquetage des aliments GM, et a informé le Comité que la CE avait déjà transmis ses observations sur le texte proposé.

71. Le Comité de coordination a souligné que des orientations étaient nécessaires dans ce domaine et qu'elles seraient non seulement utiles dans la région Europe, mais aussi pour tous les pays en développement qui souhaitent élaborer une législation sur l'étiquetage des aliments GM. Le Comité de coordination a invité les pays de la région à soumettre leurs observations sur cette question (CL 2008/11-FL) au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avant le 15 novembre 2008.

¹³ CRD 6 (Norvège); CRD 9 (Communauté européenne).

Dispositions en matière d'étiquetage ayant trait aux ingrédients alimentaires identifiés dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé

72. La délégation norvégienne a fait part au Comité des activités d'un groupe de travail électronique créé par le CCFL et présidé par la Norvège qui évalue les éventuelles révisions à apporter aux textes du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour les ingrédients alimentaires identifiés dans la Stratégie mondiale de l'OMS. Le Comité de coordination a été informé qu'un groupe de travail physique sur cette question se réunirait avant la prochaine session du CCFL.

73. Le Comité de coordination a noté l'importance de cette question et a invité les membres à communiquer à la Norvège des contributions concernant ce groupe de travail électronique avant le 15 octobre 2008.

Nécessité de poursuivre l'élaboration des directives sur la traçabilité

74. La délégation norvégienne a informé le Comité des résultats d'un groupe de travail électronique constitué par CCFICS et présidé par la Norvège chargé de décrire de façon claire les lacunes existant actuellement dans la traçabilité/le traçage des produits, de définir les grandes lignes des directives qui permettraient de combler ces lacunes et d'évaluer les capacités techniques et économiques nécessaires pour que les pays puissent mettre en œuvre la traçabilité/le traçage des produits. Dans le cadre du groupe de travail, les membres n'avaient fourni que des contributions réduites et les informations provenant de pays qui n'utilisaient pas le traçage de produits étaient rares, ce qui fait qu'il n'avait pas été possible d'évaluer pleinement si de nouvelles orientations sur cette question étaient nécessaires. La Norvège proposera donc au CCFICS, à sa prochaine session, d'inviter les Comités régionaux de coordination FAO/OMS à examiner cette question et à faire parvenir leurs points de vue, afin que le CCFICS puisse prendre une décision en connaissance de cause à cet égard.

75. Le Comité de coordination a invité les membres à appuyer cette proposition lors de la prochaine session du CCFICS et devant la Commission.

Révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires

76. Le Comité de coordination a souligné l'utilité du Code de déontologie, en particulier pour les pays en développement ou en transition, et a vivement encouragé sa révision, qui ne devrait pas reprendre les dispositions existantes des textes Codex ou des accords de l'OMC, mais mettre l'accent sur la protection des consommateurs dans les pays qui ne sont pas encore dotés des capacités voulues pour mettre en œuvre un contrôle adéquat de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires importées. Le Comité de coordination a invité les membres à faire parvenir leurs observations relatives au projet de document (CL 2008/19-GP) au Secrétariat du Codex avant le 30 novembre 2008.

Nouvelle activité sur les Directives pour la détection et l'identification des aliments issus des biotechnologies

77. Le Comité de coordination s'est félicité de l'approbation par la Commission, à sa trente et unième session, de la nouvelle activité relative aux méthodes de détection des aliments génétiquement modifiés utilisant « l'approche-critère » et a souligné que cette activité revêtait une importance particulière pour les pays en développement ou en transition. Le Comité de coordination a donc invité tous les membres à participer activement à ces travaux.

Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments

78. Le Comité de coordination s'est félicité des contributions de la FAO et de l'OCDE à l'élaboration d'une base de données relative à l'*Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments* accessible par le Portail international sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale.

79. La Communauté européenne ayant demandé à être tenue régulièrement informée de l'état d'avancement de la base de données, le Représentant de la FAO a fait savoir que tout serait fait pour que la Commission soit tenue informée de cette activité.

Justification de l'emploi d'additifs alimentaires

80. Le Comité de coordination a noté qu'il importait que les délégations soulignent dans les Comités de produits concernés que, conformément à la section 1.2 du Préambule de la *Norme générale sur les additifs alimentaires*, les Comités de produits étaient chargés d'apprécier et de justifier les besoins technologiques pour l'utilisation des additifs alimentaires dans les aliments faisant l'objet d'une norme de produits et qu'ils étaient dotés des compétences voulues à cet égard, tandis que la tâche du Comité du Codex sur les additifs alimentaires était davantage orientée sur la sécurité sanitaire de ces additifs alimentaires. Par conséquent, lorsque les catégories d'aliments, telles que définies par la Norme générale sur les additifs alimentaires, étaient beaucoup plus larges que la portée d'une norme de produit, il ne fallait pas se contenter de mentionner dans la norme la liste des additifs alimentaires correspondant à la catégorie d'aliments.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITE (Point 9 de l'ordre du jour)

81. Le Comité de coordination a été informé que sa vingt-septième session se tiendrait dans environ deux ans et que des informations plus détaillées seraient communiquées aux Membres une fois que la Commission du Codex Alimentarius aurait nommé le Coordonnateur, à sa trente-deuxième session.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson: Mrs Awilo OCHIENG PERNET
Présidente: Swiss Federal Office of Public Health
Presidente: CH-3003 Bern
 Switzerland
 Phone: + 41 31 322 00 41
 Fax: + 41 31 322 95 74
 Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

ARMENIA – ARMÉNIE

Ms Iren Melkonyan
 Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture
 III Government Building,
 Republic Square, 0010 Yerevan
 Republic of Armenia
 Tel/Fax: 0037410 524610
 E-mail: codexarmenia@yahoo.com

Mrs Susanna MINASYAN
 Head of Legal Assurance and Information Department
 Food Safety and Veterinary State Inspectorate
 of the Ministry of Agriculture of the Republic
 of Armenia
 12, Erebuni St., Yerevan, Armenia
 Phone: + 37410 430 413
 Fax: + 37410 430 421
 Email: arm.vet.service@mail.ru

AUSTRIA – AUTRICHE

Dr Erhard HÖBAUS
 Head of Division "Nutrition and Quality Assurance"
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry
 Environment and Water Management
 Stubenring 12, A-1012 Wien
 Phone: + 431 71100 2855
 Fax: + 431 71100 2901
 Email: erhard.hoebaus@lebensministerium.at

Mr Alexander ZILBERSZAC
 Head of Unit
 Federal Ministry for Health and Youth
 1031 Vienna, Radetzkystrasse 2
 Phone: + 431 711 00 46 17
 Fax: + 431 713 79 52
 Email: alexander.zilberszac@bmgfj.gv.at

**BOSNIA AND HERZEGOVINA –
BOSNIE-HERZÉGOVINE –
BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Mr Dzemil HAJRIC
 Head of Department
 Food Safety Agency of BIH
 Dr Ante Starcevic B.B.
 88000 Mostar
 Phone: + 38762 330612/ + 387 36397202
 Fax: + 38736 397206
 Email: hajric@fsa.gov.ba

Mr Sejad MAČKIĆ
 Director
 Food Safety Agency of BIH
 Dr Ante Starcevic B.B.
 88000 Mostar
 Phone: + 387 3639 7217
 Fax: + 387 3639 7206
 Email: direktor@fsa.gov.ba

BULGARIA – BULGARIE

Ms Silviya ZDRAKOVA BAKARDZHIEVA
 Junior Legal Adviser, Quality and Safety of Food
 Directorate
 Ministry of Agriculture and Food
 Phone: + 359 298 511 358
 Email: sbakardjieva@mzh.government.bg

Ms Petinka DIMITROVA
 Chief Expert, Directorate Public Health
 Ministry of Health
 39 Al Stamboliisky Blevd
 Tel.: + 359 293 012 66
 Fax: + 359 298 834 13
 E-mail: pedimitrova@mk.government.bg

CROATIA - CROATIE – CROSCIA

Ms Tea HAVRANEK
Head of Department
Croatian Standards Institute
Ulica grada Vukovara 78
10000 Zagreb
Phone: + 385 1 610 6005
Fax: + 385 1 610 9321
Email: tea.havranek@hzn.hr
codex.croatia@hzn.hr

**CZECH REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE –
REPÚBLICA CHECA**

Mr Leos CELEDA
Director State Veterinary Administration of the CR
Slezska 7
120 56 Prague 2
Phone: + 420 227 010 138
Fax: + 420 227 010 193
Email: l.celeda@svscr.cz

Mr David ZIMA
Desk Officer of Animal Origin Food Unit
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Tesnov 17, 11705 Prague 1
Phone: + 42 022 1812 068
Fax: + 42 022 2314 117
Email: david.zima@mze.cz

Ms Lenka RUBESOVA
Desk-officer
Food Production and Legislation Department,
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Tesnov 17, 11705 Prague 1
Phone: + 420 221 812 128
Fax: + 420 222 314 117
Email: lenka.rubesova@mze.cz

Mr Frantisek SLADEK
Director General of Czech Food Authority
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Tesnov 17, 11705 Prague 1
Phone: + 40 222 181 2485
Fax: + 40 222 181 2985
Email: frantisek.sladek@mze.cz

Ms Dana TRISKOVA
Head of Subdepartment
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Tesnov 17, 117 05 Prague 1
Czech Republic
Tel.: + 420 221 812 702
Fax: + 420 222 314 117
E-mail: dana.triskova@mze.cz

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER
ORGANIZATION) –
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
(ORGANISATION
MEMBRE) - COMUNIDAD EUROPEA
(ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Dr Eva Maria ZAMORA ESCRIBANO
Administrator
European Commission
Directorate General for Health and Consumers
(SANCO)
B-1049 Brussels
Phone: + 32 2 299 8682
Fax: + 32 2 299 8566
Email: eva-maria.zamoraescribano@ec.europa.eu

Mr Risto HOLMA
Administrator
European Commission
Directorate General for Health and Consumers
(SANCO)
Rue Froissart 101
B-1049 Brussels
Phone: + 32 2 299 8683
Fax: + 32 2 299 8566
Email: risto.holma@ec.europa.eu

Ms Bernadette KLINK KHACHAN
Assistant responsible for Codex European Commission
Directorate General for Health and Consumers
(SANCO)
Rue Froissart 101
B-1049 Brussels
Phone: + 322 295 79 08
Fax: + 322 299 85 66
Email: bernadette.klink-khachan@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE – FINLANDIA

Ms Anne HAIKONEN
Counsellor, Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry,
Department of Food and Health
P.O. Box 32
00023 Government, Finland
Phone: + 358 91605 2786
Fax: + 358 91605 3338
Email: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE – FRANCIA

Mme Roseline LECOURT
Chargée de Mission
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
DGCCRF - Télédéc 051
59, boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13, France
Phone: + 33 144 973 470
Fax: + 33 144 973 037
Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mr Pascal AUDEBERT
Point de Contact du Codex alimentarius en France
Premier Ministre -Secrétariat général aux affaires
européennes (SGAE) Secteur AGRAP
2, boulevard Diderot
75572 Paris Cedex 12
Phone: + 33 144 871 603
Fax: + 33 144 871 604
Email: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr
pascal.audebert@sgae.gouv.fr

Mr Kari TÖLLIKKO
Principal Administrator
General Secretariat of the Council of the European
Union
The French Presidency
175 Rue de la Loi
1048 Brussels
Phone: + 32 2 281 7841
Fax: + 32 2 281 6198
Email: karitollikka@consilium.europa.eu

GEORGIA – GÉORGIE

Mr Tengiz KALANDADZE
Head of Food Safety and Quality Supervision Division
National Service of Food Safety
Veterinary and Plant Protection
15 Tamarashvili Str., 0117 Tbilisi, Georgia
Phone: + 995 97 504033
Fax: + 995 32 311649
Email: tenbook@rambler.ru, tkalandadze@yahoo.com

Mr Tornike MGALOBlishvili
Head of the Department of Cooperation with
International Organizations and Project Management,
Ministry of Agriculture
6 Gelovani Ave, 0159 Tbilisi, Georgia
Phone: + 995 99 91 49 69
Fax: + 995 32 37 80 06
Email: tornikemg@yahoo.com

Ms Manana BERUCHASHVILI
Deputy General
National Center for Disease Control and Public Health
9 Asatiani Str., 0177 Tbilisi, Georgia
Phone: + 995 99 94 1818
Fax: + 995 32 31 1755
Email: mberuchashvili@yahoo.com

Mr Nodar KERESOLIDZE
Advisor to the Minister of Agriculture of Georgia
Phone: + 995 99 22 44 73
Fax: + 995 32 37 80 07
Email: nkeresolidze@gmail.com

GERMANY - ALLEMAGNE – ALEMANIA

Mr Michael HAUCK
Administrator
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Consumer Protection
Unit 311, Wilhelmstraße 54, D-10117 Berlin
Phone: + 49 (0) 30 200 632 63
Fax: + 49 (0) 30 200 632 73
Email: codex.germany@bmelv.bund.de

GREECE - GRÈCE – GRECIA

Dr. Vasileios KONTOLAIMOS
Legal Advisor
Greek Ministry of Rural Development and Food
Acharnon 29, 10439 Athens
Phone: + 302 1082 503 07
Fax: + 302 1082 546 21
Email: cohalka@otenet.gr

HUNGARY - HONGRIE – HUNGRÍA

Mrs Agnes SZEGEDYNE FRICZ
Deputy Head of Department
Ministry of Agriculture and Rural Development
Food Safety Chain Animal and Plant Health
Department, Food Industry Division
H 1055 Budapest, Kossuthter 11, Hungary
Phone: + 36 1 301 4571
Fax: + 36 1 301 4808
Email: fricza@posta.fvm.hu

ICELAND - ISLANDE – ISLANDIA

Mr Thordur ASGEIRSSON
Director of Fisheries
Directorate of Fisheries
Dalshraun 1, 220 Hafnarfjordur, Iceland
Phone: + 354 825 79 30
Fax: + 354 569 79 91
Email: thordur@fiskistofa.is

IRELAND - IRLANDE – IRLANDA

Dr Pamela BYRNE
Agricultural Inspector
Department of Agriculture, Fisheries & Food
7C Agriculture House, Kildare Street, Dublin 2
Phone: + 353 1 607 2954
Fax: + 353 1 661 6263
Email: Pamela.byrne@agriculture.gov.ie

ITALY - ITALIE – ITALIA

Dr. Ciro IMPAGNATIELLO
Ministero delle Politiche Agricole Alimentari
e Forestali
Via XX Settembre, 20, Roma 00187
Phone: + 39 06 46656046
Fax: + 39 06 4880273
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it

Drssa Brunella LO TURCO
Segretario Generale Comitato Nazionale per il
"Codex Alimentarius"
Ministerio delle Politiche Agricole, Alimentari e
Forestali
Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
Agroalimentari
Via XX Settembre, 20, 00187 Roma
Phone: + 39 06 466 56 041
Fax: + 39 06 488 02 73
Email: saco8@politicheagricole.gov.it

Dr Nicola SANTINI
Secretariat for Risk Assessment in Food Chain
Ministry of Labour Health and Social Affairs
Phone: + 39 06 599 467 44
Email: n.santini@sanita.it

LATVIA - LETTONIE – LETONIA

Mrs Arlita SEDALE
Director of Food Department
Ministry of Agriculture
Republikas Laukums 2
Riga LV 1981
Phone: + 371 678 787 16
Fax: + 371 678 787 17
Email: Arlita.Sedmale@zm.gov.lv

Ms Gunta EVARDSONE
Senior Officer
Ministry of Agriculture Republic
Republikas Laukums 2, Riga, LV-1981
Latvia
Phone: + 37 167 027 629
Fax: + 37 178 787 17
Email: gunta.evardsone@zm.gov.lv

LITHUANIA - LITUANIE – LITUANIA

Mr Albertas BARZDA
Deputy Director
State Environment Health Centre
Ministry of Health
Kalvariju Str. 153
LT-08221, Vilnius, Lithuania
Phone: + 370 5 277 89 19
Fax: + 370 5 277 87 13
Email: rmc@vilnius.omnitel.net

MALTA – MALTE

Mr John ATTARD KINGSWELL
Director
Department for Environmental Health
Food Safety Commission
Public Health Regulation Division
Ministry for Social Policy
37-39, Rue d'Argens
Msida MSD 1368 Malta
Phone: + 356 213 322 25
Fax: + 356 213 447 67
Email: john.attard-kingswell@gov.mt

MOLDOVA

Mr Vasile DOGOTARI
Legal Consultant Division for Harmonization
of the Sanitary Veterinary Legislation
Ministry of Agriculture and Food Industry
Phone: + 22 211 553
Email: dva31@rambler.ru

NETHERLANDS - PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS

Mr Raymond TANS
Counsellor for Agriculture, Nature and Food Quality
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality p/a
Netherlands Embassy, Warsaw, Poland
Phone: + 48 603 96 1924
Email: war-lnv@minbuza.nl
raymond.tans@minbuza.nl

NORWAY - NORVÈGE – NORUEGA

Mrs Vigdis S. Veum MØLLERSEN
Adviser
Norwegian Food Safety Authority
Head Office P.O. Box 383, N -2381 Brummundal
Phone: + 47 232 16669
Fax: + 47 232 16801
Email: visvm@mattilsynet.no

POLAND - POLOGNE – POLONIA

Ms Monika RZEPECKA
Chief Inspector
Agricultural and Food Quality Inspection
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 29 00
Fax: + 48 22 623 29 99
Email: kodeks@ijhars.gov.pl
mrzepecka@ijhars.gov.pl

Mr Stanisław KOWALCZYK
Deputy Chief Inspector
Agricultural and Food Quality Inspection
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 29 01
Fax: + 48 22 623 29 99
Email: kodeks@ijhars.gov.pl
skowalczyk@ijhars.gov.pl

Ms Magdalena ŻELAZNA
Main Specialist
Agricultural and Food Quality Inspection
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 29 04
Fax: + 48 22 623 29 97
Email: kodeks@ijhars.gov.pl mzelazna@ijhars.gov.pl

Ms Joanna MARKOWSKA
Senior Specialist
Ministry of Agriculture and Rural Development
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 22 69
Fax: + 48 22 623 24 54
Email: joanna.markowska@minrol.gov.pl

OBSERVATEURS POLONAIS:

Ms Elżbieta SAKOWSKA
Main Specialist
Ministry of Agriculture and Rural Development
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 14 11
Fax: + 48 22 623 24 54
Email: ela.sakowska@minrol.gov.pl

Mrs Marta DZIUBIAK
Senior Specialist
Ministry of Agriculture and Rural Development
30, Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 20 29
Fax: + 48 22 623 23 00
Email: marta.dziubiak@minrol.gov.pl

Ms Emilia KALIŃSKA
Specialist
Chief Sanitary Inspectorate
38/40 Długa Str., 00-238 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 536 13 36
Fax: + 48 22 635 61 94
Email: e.kalinska@gis.gov.pl

Ms Dorota KOZŁOWSKA
Regulatory Affairs Director
Polish Federation of Food Industry
8 Chałubińskiego Str., 00-613 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 830 70 55
Fax: + 48 22 830 70 56
Email: d.kozlowska@pfpz.pl

Ms Marta TOMASZEWSKA
Specialist
Polish Federation of Food Industry
8 Chałubińskiego Str., 00-613 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 830 70 55
Fax: + 48 22 830 70 56
Email: m.tomaszewska@pfpz.pl

Mrs Emilia STANISZEWSKA
Specialist
Ministry of Agriculture and Rural Development
30, Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 23 21
Fax: + 48 22 623 24 54
Email: emilia.staniszevska@minrol.gov.pl

Ms Hanna KUNACHOWICZ
National Food and Nutritional Institute
61/63 Powsińska Str., 02-903 Warsaw
Phone: + 48 22 55 09 708
Fax: + 48 22 651 63 30
Email: h.kunachowicz@izz.waw.pl

Dr Iwona TRACZYK
National Food and Nutritional Institute
61/63 Powsińska Str., 02-903 Warsaw
Phone: + 48 22 55 09 786
Fax: + 48 22 651 63 30
Email: i.traczyk@izz.waw.pl

Mr Albert JUREK
Head of the Unit
Food Safety and Hygiene
Ministry of Agriculture and Rural Development
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 22 66
Fax: + 48 22 623 21 05
Email: albert.jurek@minrol.gov.pl
Ms Paulina MIŚKIEWICZ
World Health Organization - Country Office
in Poland
38/40 Długa Str., 00-238 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 635 94 96
Fax: + 48 22 831 08 92
Email: whopol@euro.who.int

PORTUGAL

Dr Luis SALINO
Min. Agricultura
Gabinete de Planeamento e Politicas
Rua Padre António, Vieira n 1 1099-073 Lisboa
Phone: + 35 121 3819 300
Fax: + 35 121 3866 650
Email: lsalino@gpp.pt

ROMANIA - ROUMANIE – RUMANIA

Mr Laszlo NAGY CSUTAK
Vice President, Undersecretary of State
National Sanitary Veterinary and Food Safety
Authority
Negustori IB St., Sector 023951, Bucharest
Romania
Phone: + 402 131 578 75
Fax: + 402 131 249 67
Email: csutak-salaj@ansv.ro

Ms Maria – Mihaela ARMANU
Counselor for European affairs
Public Health Authority, Ministry of Public Health
Cristian Popisteanu St., 1-3 Sector 1
Bucharest
Phone: + 40 21 30 72 527
Fax: + 40 21 31 36 660
Email: armanum@ms.ro

SERBIA - SERBIE

Mr Slobodan SIBALIC
Head of Department for Veterinary Public Health
Veterinary Directorate, Ministry of Agriculture
Forestry and Water Management
St. Omladinskih Brigada 1, Belgrade
Republic of Serbia
Phone: + 381 260 4629
Fax: + 381 311 7657
Email: s.sibalic@minpolj.sr.gov.yu

Mr Ivan STANKOVIC
Institute of Bromatology of Pharmacy
Voivode Stepe 450 Belgrade
Serbia
Phone: + 38 111 39 51 345
Fax: + 38 111 26 74 928
Email: istank@eunet.yu

SLOVAKIA - SLOVAQUIE – ESLOVAQUIA

Ms Katarina JANEKOVÁ
State Advisor
Ministry of Agriculture
Department of Food Safety and Nutrition
Dobrovicova 12, 812 66 Bratislava
Slovak Republic
Phone: + 421 259 266 564
Fax: + 421 259 266 704
Email: katarina.janekova@land.gov.sk

Mrs Kerstin JANSSON
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
SE-103 33 Stockholm
Sweden
Phone: + 46 8 405 1168
Fax: + 46 8 206 496
Email: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs Eva Rolfsdotter LÖNBERG
Codex Coordinator
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Phone: + 46 181 75 500
Fax: + 46 181 05 848
Email: codex@slv.se

Ms Carmina IONESCU
Senior Administrative Officer
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala
Sweden
Phone: + 46 181 75601
Fax: + 46 181 05848
Email: carmina.ionescu@slv.se

SLOVENIA – SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Mrs Blaza NAHTIGAL
Codex Contact Point
Directorate for Food Safety
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
58 Dunajska, SI – 1000 Ljubljana
Slovenia
Phone: +386 14789398
FAX: + 386 14789055
Email: blaza.nagtigal@gov.si

SPAIN – ESPAGNE - ESPAÑA

Mr Carlos VALENCIA GONZALEZ
Técnico Superior
Agencia Española de Seguridad Alimentaria y
Nutrición, Calle Alcalá, No. 56
28071 Madrid
Phone: + 34 91 338 0822
Email: cvalencia@msc.es

SWITZERLAND - SUISSE – SUIZA

Mrs Christina GUT SJÖBERG
Consumer Protection Directorate Food Safety
Division, Swiss Federal Office of Public Health
CH-3003 Bern
Phone: + 41 31 322 68 89
Fax: + 41 31 322 95 74
Email: christina.gut@bag.admin.ch

Dr Philippe PITTET
Assistant Vice President Regulatory Affairs
Nestec Ltd.
Avenue Nestlé 55
CH-1800 Vevey
Switzerland
Phone: + 41 21 924 42 64
Fax: + 41 21 924 45 47
Email: philippe.pittet@nestle.com

TURKEY - TURQUIE – TURQUÍA

Mrs Nurseren BUDAK
Division Manager
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
General Directorate of Protection and Control
Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol
Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3
Bakanliklar, Ankara
Phone: + 90 312 417 4176 ext.6213
Fax: + 90 312 425 4416
Email: nurb@kkgm.gov.tr

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –
REINO UNIDO**

Mr Bill KNOCK
Food Standards Agency
Aviation House
125 Kingsway
London WC2B 6NH, UK
Phone: + 44 20 7276 8183
Fax: + 44 20 7276 8376
Email: bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Mike O'NEILL
EU and International Strategy
Food Standards Agency
Aviation House
125 Kingsway
London WC2B 6NH
United Kingdom
Phone: + 44 20 7276 8664
Email: Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

**OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAÍSES OBSERVADORES****NIGERIA – NIGÉRIA**

Dr Peter Kadiri ATTAH
Deputy Director
Federal Ministry of Commerce and Industry
Block H, Old Federal Secretariat
Garki - Area 1, P.M.B. 88, Abuja
Phone: + 234 8039 190 894
Email: pkattah@yahoo.com

ECUADOR - ÉQUATEUR

Dr Fernando FLORES
Ambassador of Ecuador in Poland
Embassy of the Republic of Ecuador in Poland
15/15 Rejtana, 02-516 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 848 72 30
Fax: + 48 22 848 81 96

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
ORGANISATION GOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES
GUBERNAMENTALES****WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
(OMS)**

Dr Hilde KRUSE
Regional Adviser for Food Safety
WHO Regional Office for Europe
c/o European Centre for Environment and Health
Via Francesco Crispi 10, 00187 Rome, Italy
Email: foodsafety@ecr.euro.who.int

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(FAO)**

Ms Mary KENNY
Nutrition Officer
Food Quality and Standards Service
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Phone: + 39 06 570 53653
Fax: + 39 06 570 54593
Email: mary.kenny@fao.org

Mr Milan KOVÁČ
Food Safety and Consumer Protection
Regional Office Consultant for Europe
and Central Asia
Benczurut 34
1068 Budapest, Hungary
Phone: + 36 1 814 1251
Fax: + 36 1 351 7029
Email: milan.kovac@fao.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Ms Marlynne HOPPER
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
World Trade Organization
154 Rue de Lausanne
CH-1211 Geneva 21
Phone: + 41 22 739 6539
Fax: + 41 22 739 5760
Email: marlynne.hopper@wto.org

**POLISH SECRETARIAT
SECRÉTARIAT POLONAIS**

Ms Marzena CHACIŃSKA
Head of International Co-ordination Department
Agricultural and Food Quality Inspection
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 29 02
Fax: + 48 22 623 29 97
Email: kodeks@ijhars.gov.pl
mchacinska@ijhars.gov.pl

Ms Marta SOBIERAJ
Senior Specialist
Agricultural and Food Quality Inspection
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 29 03
Fax: + 48 22 623 29 97
Email: kodeks@ijhars.gov.pl
msobieraj@ijhars.gov.pl

Ms Małgorzata KŁAK
Specialist
Agricultural and Food Quality Inspection
30 Wspólna Str., 00-930 Warsaw
Poland
Phone: + 48 22 623 27 92
Fax: + 48 22 623 29 97
Email: kodeks@ijhars.gov.pl
mklak@ijhars.gov.pl

**CODEX SECRETARIAT
SECRÉTARIAT DU CODEX
SECRETARÍA CODEX**

Mr Tom HEILANDT
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Phone: + 39 06 570 54384
Fax: + 39 06 570 54593
Email: tom.heilandt@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS
Foods Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Phone: + 39 06 570 539 67
Fax: + 39 06 570 545 93
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Annexe 2

Sites web des membres sur leurs activités en matière de nutrition

IRLANDE: www.fooddudes.ie

ITALIE: www.inran.it

www.ministerosalute.it/alimenti/nutrizione/nutrizione.jsp

NORVÈGE: www.mattilsynet.no

POLOGNE: www.trzymajforme.pl

www.gdainfo.pl

ROYAUME-UNI: www.food.gov.uk

www.eatwell.gov.uk

www.salt.gov.uk

SLOVAQUIE <http://www.land.gov.sk/index.php?navID=178&id=897>

SUÈDE: www.slv.se

SUISSE: www.bag.admin.ch

**COMMUNAUTÉ
EUROPÉENNE:** www.ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/nutrition/documents/nutrition_wp_en.pdf